RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les activités d'ITEC se sont toutes inscrites dans l'objet social de l'association. Toutes ont eu comme objectif d'apporter une aide aux publics en difficulté : tant au niveau du social que du professionnel.

Parmi les publics en difficulté, on citera les bénéficiaires du RSA, les demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi reconnus TH.

Nous développons une politique Qualité et poursuivons notre démarche Qualité. Nous avons obtenuen 2021la démarche de labellisation QUALIOPI- et passé l'Audit de renouvellement avec succès en 2022 et le renouvellement en 2023.

Depuis 2022, nous intervenons dans le cadre d'un groupement avec AKSIS dans le cadre de différentes prestations (PES, EMD, AP3).

I - SECTEUR FORMATION

- ***ERIC*** **(éducation ressources internet citoyen)**
  Gestion d'un ERIC sur Grasse,
  Subventions CAPG.

- ***Evaluation CLEA***
  Nous poursuivons, via un groupement porté par l'UROF, nos interventions dans le cadre du dispositif CLEA. Nous sommes en capacité d'évaluer et former sur ce dispositif.

- ***Marché AFC***
  Sous-traitance marché Pôle Emploi AFC avec ESCCOM et AECDsur destitres pro, initiation et perfectionnement bureautique, perfectionnement paye, alphabétisation, anglais, formation cadre.

Obtention dans le cadre d'un cotraitance du marché des AFC 2025-2027 sur les fonctions support et le commerce. Mandataire : ESCCOM.

- ***CAP RECONCILIATION***

Mise en œuvre d'un projet expérimental destiné à accompagner les entreprises du bassin de Grasse dans leur démarche de recrutement.
Création d'un consortium avec 2 entreprises, la CAPG, ITEC, FLC Formation et AKSIS
Expérimentation prévue sur un an (juin 2023 à Juin 2024).

II - SECTEUR ORIENTATION

- ***Inclu'PRO***

Financeur : AGEFIPH

Accompagnement des DE RTH dans l'élaboration d'un projet de reconversion professionnelle

Arrêt des prescriptions sur le second semestre 2024 malgré un marché toujours actif.
Incertitude sur la poursuite de l'action.

- ***BCST (Bilande compétences Santé au Travail)***

Financeur : CARSAT

Poursuite de l'action avec en moyenne une centaine de bilans par an.

- ***TREMPL'UN***

Financeur : Département 06

Accompagnement socio-professionnel sur 6 mois des bénéficiaires du RSA. Nous travaillons en lien étroit avec le secteur social (CCAS, MSD) : Zone d'intervention : Nice et Menton, Cagnes et Antibes.

Positionnement sur renouvellement du marché en septembre 2024.

- ***AP3***

Financeur : France Travail

Intervention dans le cadre d'un co-traitance avec AKSIS sur le site du Cannet.

- ***LPR***

Financeur : France Travail

Intervention en qualité de cotraitant avec ANVEOL et AKSIS sur le site du Cannet, de Valbonne et de Fréjus Démarrage de mesure Octobre 24.

- ***VS2***

Prestation destinée à valoriser son image Professionnelle.
Obtention du marché sur 3 ans en avril 2023 en cotraitance avec Ingéneria et ESCCOM.
Sites : Antibes, Cagnes sur Mer, Le Cannet et Grasse.

- ***EMD***

Prestation destinée à favoriser l'orientation des DE vers un emploi durable.
Mise en place d'une sous-traitance avec AKSIS sur le site de Cagnes sur Mer. Fin de mesure en Septembre 2024.

- ***UES***

Financeur : France Travail

Intervention en cotraitance en qualité de cotraitant avec AKSIS sur le site du Cannet et de Cagnes – Démarrage de mesure Novembre 24.

III - PERSPECTIVES 2025

Activité formation :

Intervention dans le cadre des AFC en cotraitance sur le site de Grasse avec comme mandataire ESCCOM sur les fonctions Support et le Commerce.

Activité orientation :

Poursuite du travail de collaboration avec AKSIS, ANVEOL et INGENERIA et réponse aux futurs appels d'offres France Travail.

IPF

Un arrêt du marché IPF est probable sur 2025.

IV - PERSONNEL SALARIE D'ITEC

Les CDI :

- **Christine LANTERMINO** :CDI temps plein, Directrice,
- **Sylvie JOUDON** : CDI Temps partiel,Psychologue et responsable secteur orientation,
- **Cécile MAMAN** : CDI temps plein, Conseillère en Insertion professionnelle et Psychologue du Travail,
- **Corinne SILVESTRI** : CDI temps partiel, Secrétaire comptable,
- **Frédéric COTTEBRUNE** : CDI temps partiel, Animateur Multimédia,
- **Anéliya PELHIVANOVA** : CDI temps plein, Psychologue
- **Pascal ESTEBAN** : CDI temps plein, responsable secteur formation,
- **Sandra Rawlinson** : CDI temps plein, Psychologue
- **Mathieu GARINO** : CDI temps plein,Animateur ERIC,
- **Oriane NEBBULA :** CDI temps plein,CIP
- **Maëlle COTTECOLISSON :** CDI temps plein, Psychologue
- **Sylvie CAMPELLO :** CDI Temps plein, CIP, rupture conventionnelle en décembre 2024
- **Aurélia AUDINO :** CDI Temps plein CESF
- **Dorothée MAIK** : CDI temps plein, CIP,
- **Léa BRISSET:** CDD temps plein, remplacement maternité CIP,
- **Coralie MOSDIER** : CDD temps plein, Assistante de Formation,
- **Maud FERRERO :** CDI temps complet CIP Rupture conventionnelle juillet 2024
- **Vanessa BANOR :** CDI temps plein CIP Rupture conventionnelle septembre 2024
- **Ingrid BOYER :** CDI Temps plein CIP Rupture conventionnelle juillet 2024
- **Valérie RIMBAULT :** CDI Temps plein CIP
- **Manalie BARBOT :** CDI Temps plein CIP
- **Bélinda ROY :** CDI Temps plein CIP
- **Céline PASTORINO :** CDI Temps plein CIP
- **Frédéric KLUTH :** CDI Temps plein CIP
- **Alexandra BOURGEOIS :** CDI temps plein
- **Valérie SIMON :** CDI =temps partiel CIP

- **Les CDD :**
- ***Docteur TEMPESTA*** pour visite médicale des TH dans le cadre du dispositif PES

V - Chiffres 2024

Les comptes annuels se caractérisent par les données suivantes (voir tableau ci-dessous) :

	2020	2021	2022	2023	2024
Prestations de services	987 984	1 310 733	1 613 388	1 715 581	1 640 103
Subventions d'exploitation	167 600	270 215	203 010	188 000	297 547
Autres produits	10 367	8 408	32 823	15 908	27 913
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	1 165 951	1 589 357	1 849 222	1 931 227	1 965 563
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	884 507	1 544 037	1 772 774	1 837 433	1 861 612
RESULTAT D'EXPLOITATION	58 119	45 321	76 448	93794	103951

Exercice	2020	2021	2022	2023	2024
résultat en euros	35 637	37 988	63 208	79121	99 414

En 2024 le résultat net comptable est positif de 99 414Euros.

Le résultat en hausse par rapport à 2023 s'explique le CA généré par l'action EMD.

VI - Proposition d'affectation du Résultat 2024

99 414€ en report à nouveau.

VII - Activités en matière de recherche et développement

Néant

VIII - Changement de méthode

Néant

PV ASSEMBLEE GENERALE

Du 23/06/2025

ORDRE DU JOUR :

VALIDATION DES NOUVEAUX STATUTS ITEC (CREATION CFA)

LECTURE DU RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRESENTATION DES COMPTES 2024 et LECTURE DES RAPPORTS DU CAC
APPROBATION des COMPTES

AFFECTATION DU RESULTAT

RENOUVELLEMENT DES DELEGATIONS DE POUVOIR ET DE PROCURATION AUPRES DES ORGANISMES BANCAIRES

QUITUS AUX ADMINISTRATEURS

QUESTIONS DIVERSES

NOUVEAU STATUT ITEC

L'assemblée Générale prend connaissance de la volonté d'ITEC d'élargir son champ d'intervention afin de
Favoriser et mettre en place des activités de formation par apprentissage

PRESENTATION et APPROBATION des COMPTES

M. le Président présente les comptes et le rapport de gestion.
Les comptes annuels se caractérisent par les données suivantes (voir tableau ci-dessous) :

	2020	2021	2022	2023	2024
Prestations de services	987 984	1 310 733	1 613 388	1 715 581	1 640 103
Subventions d'exploitation	167 600	270 215	203 010	188 000	297 547
Autres produits	10 367	8 408	32 823	15 908	27 913
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	1 165 951	1 589 357	1 849 222	1 931 227	1 965 563
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	884 507	1 544 037	1 772 774	1 242612	1 213 922
RESULTAT D'EXPLOITATION	58 119	45 321	76 448	93794	103951

Exercice	2020	2021	2022	2023	2024
résultat en euros	35 637	37 988	63 208	79121	99 414

En 2024 le résultat net comptable est positif de 99 414 Euros.

Monsieur ISOARDI Dominique passe ensuite la parole au Commissaire aux Comptes qui présente son rapport sur lesdits comptes et sur le compte-rendu de gestion du Conseil d'Administration.

APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur les activités de l'Association pendant l'exercice 2024 et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de cet exercice, les approuve tels qu'ils lui sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'assemblée donne quitus aux administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2024.

AFFECTATION DES RESULTATS

L'assemblée générale décide de mettre en report à nouveau la somme de **99414** Euros.

RENOUVELLEMENT DES DELEGATIONS DE POUVOIR ET DES PROCURATIONS

Le Président renouvelle les délégations de signature pour Madame LANTERMINO Christine.

Il renouvelle également les procurations auprès des établissements bancaires afin de la nommer comme personne habilitée pour faire fonctionner les comptes (limitation de la procuration à 5000 €).

QUESTIONS DIVERSES

Après discussion autour des actions nouvelles et des objectifs visés, la séance est levée à 17 heures, après qu'il ait été constaté que plus aucune question à l'ordre du jour n'ait été évoquée.

Le Trésorier

La Secrétaire

Absente (procuration)

Le Président

cabinet amexco

AUDIT | CONSEIL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Sur les comptes annuels
Exercice clos le 31/12/2024

ASSOCIATION ITEC
25/27 Traverse du Barri
06 650 Valbonne

Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau Régional de l'Ordre des Experts Comptables
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes d'Aix en Provence
16 Chemin de Camperousse – Les Cyclades Bat A – 06130 GRASSE
SARL au capital de 1000 € - SIRET : 522 665 157 – APE : 6920Z

cabinet amexco
AUDIT | CONSEIL

ITEC

ASSOCIATION

Siège social : 25/27 Traverse du Barri

06 650 Valbonne

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2024

A l'assemblée générale de l'association ITEC,

I- Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons réalisé l'audit des comptes annuels de l'association ITEC relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024, que vous trouverez joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association ITEC à la fin de cet exercice.

Cabinet AMEXCO – 16 Chemin de Camperousse, les Cyclades bat A, 06 130 GRASSE
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau Régional de l'ordre des experts comptables de Marseille
Et Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes d'Aix en Provence
SARL au capital de 1.000 € – SIRET 522.665.157.00015 – APE 6920Z

II- Fondement de l'opinion

a) Référentiel d'audit

Nous avons réalisé notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont détaillées dans un paragraphe en fin du présent rapport.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

b) Indépendance

Notre mission d'audit a été effectuée dans le respect des règles d'indépendance applicables à notre profession, sur la période du 1er Janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, étant précisé que nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III- Justification des appréciations

Conformément aux articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatifs à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement de professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Il sera noté que ces appréciations s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV- Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques imposées par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par le Président et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L. 446-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

Cabinet AMEXCO – 16 Chemin de Camperousse, les Cyclades bat A, 06 130 GRASSE
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau Régional de l'ordre des experts comptables de Marseille
Et Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes d'Aix en Provence
SARL au capital de 1.000 € – SIRET 522.665.157.00015 – APE 6920Z

V- Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il est rappelé que la direction doit établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il revient à la direction d'évaluer la capacité de l'association ITEC à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Il incombe au comité de direction de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VI- Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il vous est précisé qu'il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permette de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans ce sens l'article L.823-10-1 du Code de commerce précise que notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, nous exerçons tout au long de celui-ci notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueillons des éléments que nous estimons suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une

Cabinet AMEXCO – 16 Chemin de Camperousse, les Cyclades bat A, 06 130 GRASSE
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau Régional de l'ordre des experts comptables de Marseille
Et Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes d'Aix en Provence
SARL au capital de 1.000 € – SIRET 522.665.157.00015 – APE 6920Z

anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- nous apprécions le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de notre rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous attirons l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, nous formulons une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- nous apprécions la présentation d'ensemble des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à GRASSE, le 06 juin 2025

Le Commissaire aux comptes
CABINET AMEXCO,
Monsieur Sergio ANDRADE MARQUES

Membre de la Compagnie Régionale d'Aix en Provence

Cabinet AMEXCO – 16 Chemin de Camperousse, les Cyclades bat A, 06 130 GRASSE
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau Régional de l'ordre des experts comptables de Marseille
Et Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes d'Aix en Provence
SARL au capital de 1.000 € – SIRET 522.665.157.00015 – APE 6920Z

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition** DGFiP N° 2051 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ASSOCIATION ITEC — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....)	DA	102 497
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	1 016 873
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	99 414
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	1 218 786
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	84 236
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	84 236
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	4 122
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	44 665
	Dettes fiscales et sociales	DY	356 948
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	29 717
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	25 989
	TOTAL (IV)	EC	461 442
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 764 465

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Ecart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus–values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	457 320
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ASSOCIATION ITEC — Néant ☐ *

			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue biens *	FD		FE		FF		
	Production vendue services *	FG	1 640 103	FH		FI	1 640 103	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 640 103	FK		FL	1 640 103	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	297 547	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	27 124	
	Autres produits (1) (11)					FQ	789	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 965 563	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	647 679	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	67 518	
	Salaires et traitements*					FY	828 681	
	Charges sociales (10)					FZ	252 368	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux amortissements (14)					GA	18 519	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux provisions*					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	45 529	
	Autres charges (12)					GE	1 306	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 861 602	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	103 961	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	17 874	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	17 874	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	17 874	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	121 835	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFiP N° 2053 2025

Désignation de l'entreprise ASSOCIATION ITEC — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	4 800
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	4 800
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	662
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	662
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	4 138
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	**(IX)**	HJ	
Impôts sur les bénéfices *	**(X)**	HK	26 559
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 988 238
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 888 823
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	99 414

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1G	
(3) Dont	– Crédit–bail mobilier *	HP	
	– Crédit–bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	27 124
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG–CRDS) A5		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	792
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	obligatoires A9	
	Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de comemrce (en application de l'article 39, 1–2°, al.3)	HS	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Pénalités, amendes fiscales et pénales	662	
Autres produits		4 800

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : ASS ITEC

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 1 764 465 Euro
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 99 415 Euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 12/05/2025 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

La méthode de comptabilisation des composants a été appliquée.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets :
  Durée de vie = 3 ans
* Constructions : 10 à 50 ans
* Agencements des constructions : 10 à 20 ans
* Installations techniques : 5 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans

Règles et méthodes comptables

* Matériel informatique : 3 à 4 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains	27 500			27 500
- Constructions sur sol propre	49 500			49 500
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	33 000			33 000
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	18 540			18 540
- Installations générales, agencements aménagements divers	90 245	9 603		99 848
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	60 718	4 681		65 399
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**279 503**	**14 284**		**293 787**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	25 319	5 814		31 133
Immobilisations financières	**25 319**	**5 814**		**31 133**
ACTIF IMMOBILISE	**304 822**	**20 098**		**324 920**

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		14 284	5 814	20 098
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		**14 284**	**5 814**	**20 098**
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Immobilisations corporelles

L'Association ITEC a reçu en 2018 en donation de l'Association La Moutonne, un local professionnel situé à Grasse, 28 Avenue Mathias Duval, pour une valeur de 110.000€ telle qu'elle ressort de l'acte notarié.
En contrepartie, l'Association ITEC s'est engagée à reprendre à son compte le remboursement de l'emprunt attaché à ce bien immobilier, soit 8.055,45€, entièrement remboursé en 2018; ainsi qu'une somme déposée en tant que fonds de garantie auprès de la banque préteuse d'un montant de 553,05€.
La contrepartie de ces opérations liées à la donation a été enregistrée au passif de l'Association ITEC au compte "102500", pour un montant total de 102.497,60€.

Le bien immoblier a fait l'objet d'une décomposition et d'un amortissement ainsi qu'il suit:
1) terrain = 25%, soit 27.500€ et non amortissable
2) construction = 75%, soit 82.500€ amortissable et décomposée en :
-gros oeuvre = 40%, amortissable sur 50 ans
-façade = 20%, amortissable sur 30 ans
-équipements = 20%, amortissable sur 20 ans
-agencements = 20%, amortissable sur 15 ans.

Notes sur le bilan

Composants

La méthode de comptabilisation des composants a été appliquée aux immobilisations suivantes :

	Valeur Brute	Utilisation ou Taux d'amortissement	Mode d'amortissement
GROS OEUVRE	33 000	Mois	
FACADE	16 500	Mois	
EQUIPEMENT	16 500	Mois	
AGENCEMENTS	16 500	Mois	
TOTAL	**82 500**		

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	7 230	1 210		8 440
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	11 502	1 925		13 427
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	10 563	1 372		11 935
- Installations générales, agencements aménagements divers	28 371	9 748		38 119
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	48 991	4 265		53 255
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**106 656**	**18 519**		**125 176**
ACTIF IMMOBILISE	**106 656**	**18 519**		**125 176**

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 246 600 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	31 133		31 133
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	148 477	148 477	
Autres	53 520	53 520	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	13 471	13 471	
Total	**246 600**	**215 467**	**31 133**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients Factures à établ	111 713
Divers Prod à recev.	49 427
Total	**161 140**

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 457 320 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	44 666	44 666		
Dettes fiscales et sociales	356 948	356 948		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	29 717	29 717		
Produits constatés d'avance	25 989	25 989		
Total	**457 320**	**457 320**		

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice
(**) Dont envers les associés

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercic	Dotations de l'exercic	Reprises utilisées de l'exercic	Reprises non utilisée de l'exercic	Provisions à la fin de l'exercic
Litiges		45 529			45 529
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	38 707				38 707
Total	**38 707**	**45 529**			**84 236**
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		45 529			
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournis.FNP	27 087
Dettes prov.C.Payés	49 029
Autres charges à payer	90 070
NDF MAMAN	293
NDF COTTEBRUNE	1 823
NDF PEHLIVANOVA	44
NDF DUFOIN	477
NDF BARBOT	610
Ch.soc./C.P.	20 758
Org. soc. Charges à Payer	43 045
Etat Charges à payer	1 744
Clients Avoirs à établir	26 356
Total	**261 335**

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges const.d av.	13 471		
Total	**13 471**		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits const.d av.	25 989		
Total	**25 989**		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire
Honoraire de certification des comptes : 6 719 Euro
Honoraire des autres services : 0 Euro

Note annexe sur TVA bilan 12 2024

Association ITEC

Note annexe aux comptes de l'exercice clos le 31/12/2024

L' Association ITEC exerce une activité entrant dans le champ d'application de la TVA : activité PES (parcours emploi santé).

La TVA collectée sur les produits de cette activité ainsi que la TVA déductible sur les charges liées à cette activité ont bien été comptabilisées à l'actif et au passif du bilan en créances et en dettes.

Pour des raisons d'organisation interne, la TVA n'a pas pu être déclarée et payée auprès des impôts en 2023.

L' Association a régularisé la situation en 2024 au titre des exercices 2024 et antérieurs.

Elle est à jour de ses obligations déclaratives et de paiement de TVA à fin 2024.

cabinet amexco
AUDIT | CONSEIL

RAPPORT SPECIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Sur les conventions règlementées visées à l'art L621-5 du Code de Commerce
Exercice clos le 31/12/2024

ASSOCIATION ITEC
25/27 Traverse du Barri
06 650 Valbonne

cabinet amexco
AUDIT | CONSEIL

ITEC
ASSOCIATION
Siège social : 25/27 Traverse du Barri
06 650 Valbonne

Association loi 1901

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/24

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisées. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L. 612-5 du Code Commerce.

Fait à Grasse
Le 06 juin 2025

Le Commissaire aux comptes
CABINET AMEXCO,
Monsieur Sergio ANDRADE MARQUES

Membre de la Compagnie Régionale d'Aix en Provence